

La mise en œuvre de la signalisation routière des véloroutes et voies vertes

La qualité de la signalisation des itinéraires cyclables est essentielle sur une véloroute. Elle permet aux cyclistes de s'orienter et de connaître les règles de circulation qui s'applique sur chaque type d'aménagement.

Exemple : panneau de police - voie verte



La voie verte est interdite aux déplacements motorisés (sauf vélos à assistance électrique standards) Sauf dérogation, elle n'est pas autorisée aux cavaliers.
Sur les voies partagées, une signalisation spécifique sensibilise les automobilistes au partage de route et rappelle la distance minimale de dépassement d'un cycliste (1,5m). La signalisation verticale est consolidée par un marquage au sol indiquant la trajectoire à suivre.



Exemple : signalisation directionnelle appliquée dans les Pyrénées-Orientales



Itinéraire EuroVelo 8) La Méditerranée à Vélo



Itinéraires provisoires EuroVelo 8



Boucle transfrontalière PIRINEXUS identifiée avec le logo

Exemple : signalisation directionnelle de l'itinéraire PIRINEXUS entre la France et l'Espagne.

